

CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS N°

ENTRE LES SOUSSIGNES :

L'E.P.C.I.	La Métropole Aix-Marseille-Provence 58, boulevard Charles Livon 13007 MARSEILLE
représentée par	Son Président en exercice, ou son représentant, régulièrement habilité à signer la présente convention par délibération n° ECO du Bureau de la Métropole du 18 février 2021
ci-après désigné	« la Métropole »
ET	
l'Association sise	Éa Eco-Entreprises Technopôle de l'Arbois – BP 20065 Avenue Louis Philibert –Bâtiment Marconi 13547 AIX-EN-PROVENCE Cedex 4
représentée par	Son Président, Laurent GALDEMAS
ci-après désignée	« l'association »

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Conformément aux orientations données lors des Assises nationales de la vie associative, les administrations doivent, dans les relations qu'elles nouent avec les associations, veiller tout particulièrement au respect de la liberté associative et des principes éthiques qui sont le fondement de la vie associative.

La présente convention s'inscrit dans le cadre de la politique de subventions mise en place par la Métropole en faveur des acteurs associatifs qui œuvrent dans le domaine de l'innovation et du développement économique.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

Par la présente convention, l'association s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à réaliser les objectifs conformes à son objet social, à savoir d'accompagner les éco-entreprises régionales dans les différentes étapes de leur parcours de croissance en favorisant notamment l'émergence de solutions et de services innovants visant à comprendre, mesurer, prévenir, limiter l'impact des activités humaines sur l'environnement.

Elle est composée d'un réseau d'acteurs qui rassemble entrepreneurs, scientifiques, chercheurs autour d'un objectif commun : accélérer la transition écologique et énergétique dans l'intérêt des générations futures en proposant une approche globale interdisciplinaire, propice au développement économique et à une vision systémique des problématiques de cette transition.

Le programme d'actions 2021 de Éa Eco-Entreprises s'articule autour de plusieurs axes :

- Axe 1 – Innovation (dont les actions relevant de l'usine à projets/innovation)
- Axe 2 – International
- Axe 3 – Europe
- Axe 4 – Emploi – Formation
- Axe 5 – Contribution aux OIR
- Axe 6 – Croissance des entreprises

Pour 2021, la volonté de Éa Eco-Entreprises est d'inscrire le réseau dans une démarche pro-active en travaillant avec les services de la Métropole Aix-Marseille-Provence et ses partenaires, à l'élaboration d'AMI / AAP dans le cadre du Plan de relance, et plus généralement pour toutes les actions du territoire en faveur de la transition écologique et la création d'emplois durables.

Les éco-entreprises constituent l'un des piliers essentiels de la relance économique, compte tenu de la bonne santé du secteur d'activité et de sa capacité à créer des emplois durables en région.

Le dispositif proposé en 2021 pour la croissance des entreprises est fortement adapté au contexte post-Covid et poursuivra les objectifs suivants :

- suivre et diffuser les AMI / AAP du plan de relance,

- constituer un lien régulier entre les dispositifs régionaux de croissance des entreprises et les membres,
- favoriser la connaissance mutuelle Donneurs d'ordre publics privés / éco-entreprises,
- travailler avec les collectivités sur la commande publique durable.

A cette fin, l'association s'engage à mettre tous les moyens nécessaires à sa bonne exécution

Pour sa part, la Métropole s'engage à soutenir financièrement l'association pour la réalisation des différents volets de son programme d'actions 2021.

ARTICLE 2: DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour l'exercice budgétaire 2021 et trouvera son terme au plus tard au versement du solde de la subvention.

ARTICLE 3 : INDEPENDANCE DE L'ASSOCIATION

Pour mettre en œuvre ces actions notamment avec les moyens qui lui sont alloués par la Métropole, l'association jouit d'une indépendance de décision dans la définition de ses actions et dans la conduite de ses tâches de gestion et d'administration.

Cette indépendance s'exerce en conformité avec les statuts de l'association, à partir des instances créées (Assemblée Générale, Conseil d'Administration, Bureau...)

Cependant, la Métropole peut requérir, en cours d'année toutes les informations et tous documents utiles au contrôle de l'exécution des engagements pris par l'association et justifiant l'octroi de la subvention.

De plus, les actions visées ci-dessus sont réalisées sous la responsabilité de l'association et ne peuvent être confiées, pour tout ou partie, à des tiers sans l'accord de la Métropole.

L'association s'engage en outre à :

- Respecter toutes les obligations légales, sociales et fiscales liées à l'exercice de ses activités,
- Fournir à la Métropole les attestations d'assurance visant à garantir sa responsabilité civile, et en particulier, pour la ou les activités, objet(s) de la présente convention.

De manière générale, l'association devra se trouver en situation régulière au regard des organismes sociaux et fiscaux, ainsi que des dispositions législatives et réglementaires concernant le personnel, notamment en matière salariale.

ARTICLE 4 : COUT DE L'ACTION ET PARTICIPATION DE LA MÉTROPOLE

4.1 Budget prévisionnel de l'action :

L'annexe 1 à la présente convention précise :

- Le budget-prévisionnel global de l'association, objet de l'article 1er, ainsi que les moyens affectés à sa réalisation en détaillant les autres financements attendus et en distinguant notamment les apports des collectivités territoriales, les ressources propres, etc.;

Conformément à cette annexe, le coût total prévisionnel (total des produits hors contributions volontaires) du fonctionnement, objet de la présente convention, est d'un montant de 513 193 €.

4.2 Participation de la Métropole et modalités de calcul :

La participation de la Métropole est d'un montant de 17 000 €, et représente 3,31 % du budget prévisionnel global de l'association (*hors contributions volontaires*).

Conformément au Règlement Budgétaire et Financier, si le montant des dépenses varie à la hausse, la participation de la Métropole n'est pas réévaluée. Si le montant des dépenses varie à la baisse, la participation de la Métropole est recalculée au prorata des dépenses réelles justifiées sur le montant des dépenses prévisionnelles.

En cas de non-exécution, de retard significatif ou de modification substantielle des conditions d'exécution de la convention sans l'accord écrit de la Métropole, celle-ci peut suspendre ou diminuer le montant des avances et autres versements, remettre en cause le montant de la subvention ou exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versés au titre de la présente convention.

Ce soutien financier se décompose comme suit :

- 5 000 € seront pris en charge sur le budget principal Métropolitain (CT1)
- 12 000 € seront pris en charge sur l'état spécial du territoire (CT2)

Cette subvention sera créditée au compte de l'association selon les procédures comptables en vigueur sous réserve du respect par l'association de ses obligations légales et contractuelles

4.3 Modalités de versement de la subvention :

Conformément au Règlement Budgétaire et Financier approuvée par délibération n° FBPA 029-8299/20/CM en date du 31 juillet 2020, les modalités de versement se feront comme suit :

- un acompte maximum de 80% de la subvention votée, sur demande du bénéficiaire, après la signature de la convention par les deux parties ;
- le solde sur demande du bénéficiaire, après la remise des pièces prévues à l'article 6.2 de la présente convention.

La demande de versement de subvention est remplie et signée par le bénéficiaire de la subvention qui certifie la réalité de la dépense et son utilisation conforme à l'objet de l'article 1.

ARTICLE 5 : CONTROLE, SUIVI, EVALUATION

5.1 Contrôle :

Pendant et au terme de la présente convention, un contrôle sur place peut être réalisé par la Métropole. L'association s'engage à faciliter l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle conformément à l'article L.1611-4 du Code général des collectivités territoriales (CGCT). Le refus de leur communication entraîne le remboursement de la subvention

5.2 Suivi :

L'association s'engage à informer régulièrement la Métropole de l'état d'avancement et de déroulement de l'action défini à l'article 1 de la convention selon des modalités établies d'un commun accord entre les deux parties.

La Métropole pourra demander à l'association de participer à des réunions de suivi, à chaque fois qu'elle le jugera utile.

5.3 Évaluation :

L'évaluation des conditions de réalisations des objectifs poursuivi par l'association auxquels la Métropole a apporté son concours, sur un plan quantitatif comme qualitatif, est réalisée par la Métropole.

Pour ce faire, une réunion comprenant les deux parties pourra être convoquée par la Métropole au plus tard deux mois après la fin de l'opération.

Le non-respect par l'association de ses obligations conventionnelles se traduira par des demandes d'explication par les services opérationnels de l'intercommunalité, et le cas échéant, par le remboursement total ou partiel de la subvention.

5.4 Renouvellement :

La conclusion éventuelle d'une nouvelle convention est subordonnée à la production des justificatifs mentionnés à l'article 6.2 et aux contrôles prévus à l'article 5.1.

ARTICLE 6 : REDDITION DES COMPTES

6.1 Obligations comptables :

Préalablement à ce qui suit, la présente convention rappelle que :

- Les associations doivent adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au règlement n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, homologué par l'arrêté du 26 décembre 2018 ;
- Conformément à l'article L. 612-4 du Code du commerce, pour tout montant supérieur à 153 000 euros de subventions publiques :

- l'association doit établir chaque année des comptes annuels comprenant : le bilan, le compte de résultat et l'annexe ;
- l'association est soumise à l'obligation légale de faire procéder au contrôle par un commissaire aux comptes. Dans ce cas, l'association s'engage à transmettre à la Métropole tout rapport produit par celui-ci dans les délais utiles ;
- Si la subvention annuelle est supérieure à 75 000 euros ou représente plus de 50% du budget total de l'association, le Président s'engage à certifier la conformité des comptes annuels conformément à l'article L. 2313-1-1 et R.2313-5 du CGCT.
La signature de l'expert-comptable ou du commissaire aux comptes est requise, le cas échéant ;
- En cas de modification dans le domaine comptable, l'association s'engage à appliquer les nouvelles directives.

6.2 Justificatifs à fournir par la structure :

L'association dont les comptes sont établis pour un exercice d'une durée de douze mois consécutifs (courant de préférence du 1er janvier au 31 décembre), s'engage dans les six mois suivant la clôture de l'exercice pour lequel la subvention a été attribuée, à fournir les documents suivants :

- Les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes prévus par l'article L. 612-4 du Code de commerce ou la référence de leur publication au Journal Officiel, le cas échéant ;
- Le rapport d'activité de l'année écoulée ;
- Le procès-verbal de l'Assemblée Générale approuvant tous les documents précités
- la liste des indicateurs figurant en annexe 2, dûment complétés.

6.3 Autres engagements :

Par ailleurs, l'association s'engage à communiquer à la Métropole toute modification intervenue dans la composition du Conseil d'administration et du Bureau de l'association et des statuts.

ARTICLE 7 : PUBLICITE - COMMUNICATION
--

L'association s'engage à apposer, sur tous les supports de communication relatifs à l'opération soutenue par la Métropole, son logo en respectant la charte graphique métropolitaine et à y faire apparaître la participation financière de celle-ci.

La Métropole pourra demander à l'association des justificatifs attestant de l'apposition du logo (photographie par exemple).

L'association s'engage également à communiquer sur le partenariat avec la Métropole dans toute conférence de presse, interview, etc. et faire participer les représentants de la Métropole aux actions publiques concernées.

En cas de non-respect de ces obligations, la Métropole se réserve le droit de demander le reversement de la subvention concernée.

ARTICLE 8 : REVERSEMENT, RESILIATION ET LITIGES

La présente convention pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, par lettre recommandée avec accusé de réception, en cas de manquement de l'une ou l'autre des parties à ses obligations contractuelles. Dans ce cas toutefois, la résiliation ne pourra intervenir à l'initiative de l'une des parties que passé un délai d'un mois suivant une mise en demeure adressée à l'autre partie par lettre recommandée avec accusé de réception et restée sans effet.

La présente convention pourra être résiliée de plein droit par la Métropole, par lettre recommandée avec accusé de réception, en cas de dissolution ou de liquidation de l'association ou encore si cette dernière ne justifie plus exercer une activité entrant dans le champ de la compétence ayant motivé le soutien de la Métropole.

En cas de manquement grave de l'association, la Métropole sera fondée d'exiger la restitution des sommes perçues, soit en totalité, soit au prorata temporis.

ARTICLE 9 : AVENANT

Toute modification des conditions ou des modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord par les deux parties fera l'objet d'un avenant.

Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux définis à l'article 1^{er}.

ARTICLE 10 : INTANGIBILITE DES CLAUSES

Une tolérance relative à l'application des clauses et conditions de la présente convention ne pourra jamais, quelle qu'en ait pu être la durée ou la fréquence, être considérée comme une modification ou suppression des clauses et conditions de la présente.

ARTICLE 11 : INTUITU PERSONAE

La présente convention étant conclue « intuitu personae », l'association ne pourra en céder les droits en résultant à qui que ce soit.

ARTICLE 12 : RECOURS

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal Administratif de Marseille 22-24 rue Breteuil, 13281 Marseille, cedex 06. Le requérant peut saisir le Tribunal Administratif de Marseille de manière dématérialisée, par le biais de l'application informatique «Télérecours citoyen» accessible depuis le site internet

www.telerecours.fr. Cependant les parties s'engagent avant tout recours contentieux à se rencontrer afin de trouver une solution amiable.

Fait à Marseille, le

En application de la délibération
n°

du Bureau de la Métropole
du 18 février 2021

Pour l'Association

Le Président

Monsieur Laurent GALDEMAS

Pour La Métropole

**Pour la Présidente et par délégation,
Le Conseiller délégué
Industrie**

Monsieur Jean-Pascal GOURNES

ANNEXE 1 : BUDGET PREVISIONNEL 2021

1-4 Budget prévisionnel global de l'association

Le total des charges doit être égal au total des produits.

Exercice 20	21	ou date de début	date de fin
CHARGES	MONTANT ⁷	PRODUITS	MONTANT ⁷
60 - Achats	4632	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	114015
Achats stockés (matières premières, autres)		73 - Dotation et produits de tarification	0
Achats d'études et de prestations de services		74 - Subventions d'exploitation (8)	0
Achats de matériel, équipements et travaux		Etat: préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	
Achats non stockés (eau, énergie, fournitures)	4632		
Achats de marchandises			
Autres achats			
61 - Services extérieurs	54238	Region(s) (à préciser)	
Sous-traitance générale	30520	Region Sud	195000
Redevances de crédit-bail			
Locations mobilières et immobilières	13434	Département(s) (à préciser)	
Charges locatives et de copropriété	4262		
Entretien et réparations	2131		
Primes d'assurances	2038	TOTAL Métropole Aix Marseille Provence + Territoires	20000
Divers (études / recherches, documentation, colloques...)	1853	- Métropole Aix Marseille Provence (Echelon central)	5000
62 - Autres services extérieurs	107209	- Territoire Marseille-Provence	
Personnel extérieur		- Territoire du Pays d'Aix	15000
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	13434	- Territoire du Pays Salonais	
Publicité, information et publications	44579	- Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile	
Transports de biens et transports collectifs du personnel		- Territoire Istres-Ouest Provence	
Déplacements, missions et réceptions	39353	- Territoire du Pays de Martigues	
Frais postaux et de télécommunications	1853	Communes (à préciser)	
Autres (travaux exécutés à l'extérieur etc...)	7990	Métropole NCA	35000
63 - Impôts et taxes	0		
Impôts et taxes sur rémunérations		Organismes sociaux (détailler) :	
Autres impôts et taxes		Fonds européens	60000
64 - Charges de personnel	347114	L'agence de services et de paiement	
Rémunérations du personnel	236132	Autres établissements publics	8000
Charges sociales	110982	Aides privées	
Autres charges de personnel		75 - Autres produits de gestion courante	0
65 - Autres charges de gestion courante	0	Dont cotisations, dons manuels ou legs	81178
66 - Charges financières	0	76 - Produits financiers	0
67 - Charges exceptionnelles	0	77 - Produits exceptionnels	0
68 - Dotation aux amortissements et provisions, engagements à réaliser sur ressources affectées	0	78 - Reprises sur amortissements provisions	0
69 - Impôts sur les bénéfices	0	79 - Transfert de charges	0
TOTAL DES CHARGES	513193	TOTAL DES PRODUITS	513193

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES⁸

86 - Emplois des contributions volontaires en nature	131700	87 - Contributions volontaires en nature	131700
Secours en nature		Bénévolat	130000
Mise à disposition gratuite biens et prestations	1700	Prestation en nature	1700
Personnel bénévole	130000	Dons en nature	
TOTAL GENERAL DES CHARGES	644893	TOTAL GENERAL DES PRODUITS	644893

Important : Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés dans la présente demande (annexes comprises) et je m'engage à justifier dans un second temps de l'emploi des fonds attribués. Ne pas indiquer les centimes d'euros.

Fait à : Aix-en-Provence

Le 28/10/2020

Signature du Président

Cachet de l'association

Europôle de l'Arbois - BP 20065
13545 AIX-EN-PROVENCE CEDEX 4
Tél. 04 42 97 10 15 - Fax 04 42 97 10 16

⁷ Ne pas indiquer les centimes d'euros. ⁸ L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements de l'association par des personnes physiques ou morales, publiques ou privées, valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicités. ⁹ Le plan comptable des associations, issu du règlement n° 2018-06 du 05 décembre 2018, prévoit à minima une information quantitative ou, à défaut, qualitative dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité mais en engagements - hors bilan - et - au pied - du compte de résultat.

ANNEXE N°2 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS

DETERMINATION DES INDICATEURS D'OBSERVATION DE L'IMPACT DES STRUCTURES D'APPUI A L'ECOSYSTEME D'INNOVATION

Afin de mieux appréhender la contribution des différents acteurs d'appui à l'innovation et au vu des spécificités d'accompagnement proposées, différents indicateurs d'observation et de suivi ont été établis pour chaque type d'acteur.

Ces indicateurs ont vocation à être annexés à la convention d'objectif encadrant l'attribution de la subvention de la Métropole. Ils devront être renseignés annuellement par chaque structure et joints à la demande de solde, en complément du rapport d'activité

Propositions d'indicateurs pour les pôles de compétitivités

Dans le cadre de sa politique en faveur de l'égalité Femmes/Hommes, la Métropole demande aux bénéficiaires de subventions de s'attacher à gendériser les données communiquées.

- **Nombre d'adhérents total en 2021 sur la Métropole, dont entreprises, établissements d'enseignement supérieur et laboratoire, autres**
- **Répartition des entreprises adhérentes par effectif :**
 - moins de 10 salariés
 - de 11 à 50 salariés
 - 51 à 100 salariés
 - 101 à 500 salariés
 - Plus de 500 salariés
- **Nombre de nouveaux adhérents sur l'année (dont métropolitain)**
- **Effectifs cumulés des entreprises adhérentes sur la Métropole**
- **Nombre de projets de R&D incluant au moins un acteur sur le territoire métropolitain, labellisés sur l'année (dont PSPC, H2020, autres préciser...)**
- **Evaluation de l'impact emploi des projets labellisés sur le territoire**

Cluster régional



Dossier de demande de subvention 2021



SOMMAIRE

ANIMATION	3
Axe 1 : Innovation, dont actions relevant de l'usine à projets/innovation	4
Axe 2 : International	8
Axe 3 : Europe	11
Axe 4 : Emploi – Formation	13
Axe 5 : Contributions aux OIR	15
Axe 6 : Croissance des entreprises	16
ANNEXES	20

**ANIMATION 2021 -
CLUSTER ÉA ECO ENTREPRISES
(MISSIONS DE CATEGORIE B)**

AXE 1 : INNOVATION, dont actions relevant de l'usine à projets/innovation

Contexte et objectifs opérationnels

Le dispositif proposé en 2021 par Éa éco-entreprises sur l'innovation s'articule autour de 4 axes principaux :

- Créer des espaces d'échanges favorables, via les groupes de travail, à l'émergence de nouveaux produits /services adaptés au marché
- Favoriser le référencement par les DO publics et privés régionaux de produits/services de nos membres, outils pour réussir la transition écologique (dont innovants)
- Accompagner les porteurs dans la mise en œuvre de leur projet
- Inscrire l'écosystème du cluster dans la dynamique inter-pôles et clusters IA portée par SCS (Action collective Diagnostic Flash IA inter pôles), dossier de candidature « Move2Digital » à l'AMI EDIH. Éa éco-entreprises est partenaire des 2 projets.

Il est important de noter que nous abordons l'innovation au sens large du terme, dans ses composantes techniques et de service.

L'achat de l'innovation fait l'objet, depuis 2 ans, de diverses actions spécifiques (webinaires dédiés, rendez-vous avec des collectivités, colloques...). La présence, à titre bénévole, d'avocats spécialistes du sujet nous permet aujourd'hui de proposer une action spécifique sur le territoire de la Métropole Nice Côte d'Azur visant à renforcer le déploiement de la commande publique durable et innovante comme l'achat local à l'échelle des différents services prescripteurs de la Métropole.

Il s'agit également d'aider les adhérents à construire un discours argumenté sur l'achat de l'innovation.

L'accompagnement des PME sur leurs projets et stratégie d'innovation s'appuie sur les différents outils développés par Éa éco-entreprises et décrits ci-après, qui permettent de travailler sur l'ensemble de la **chaîne de valeur de l'innovation**, de la sensibilisation des PME via la veille et la diffusion des appels à projet, à l'émergence des idées et à la formalisation des projets, la recherche de partenaires, des financements adaptés, la labellisation et le suivi des projets, le référencement des innovations, leur mise sur le marché.

Éa éco-entreprises étant la **délégation régionale du Pôle de compétitivité AQUAVALLEY**, les entreprises bénéficient, pour la filière de l'eau, de l'expertise du Comité de labellisation du Pôle pour les projets du FUI.

A NOTER : LES ACTIONS LISTEES CI-DESSOUS NE PORTENT QUE SUR LES THEMATIQUES PROPRES A ÉA ECO ENTREPRISES. LES ACTIONS MENEES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DU POLE AQUA-VALLEY FONT L'OBJET D'UNE FEUILLE DE ROUTE DISTINCTE, INSEREE DANS LE DOSSIER DU POLE AQUAVALLEY.

Cette chaîne de valeur de l'innovation est alimentée par différentes actions.

Contenu de l'action

1. Veille et diffusion des appels à projet, informations stratégiques, offres

L'ensemble des appels d'offre et appels à projets sont relayés régulièrement auprès de nos membres. Une attention particulière sera portée en 2021 aux AAP et AMI lancés dans le cadre du Plan de relance

national. Un travail sera également réalisé dans le cadre de la mise en place de la nouvelle plateforme d'innovation métropolitaine.

2. Organisation d'évènements de rencontre

Les **clubs Innovation** permettent de transférer aux membres la **culture ou les informations** leur permettant d'engager des démarches d'innovation au sein de leurs entreprises. Ces clubs sont également l'occasion d'échanger entre membres sur des retours d'expériences et d'identifier des partenaires industriels ou académiques potentiels. Parmi les sujets prévus en 2021 : Présentation des AAP de la fondation A*Midex et Instituts Carnot, Plan de relance « soutien à l'investissement industriel dans les territoires.

Les groupes de travail, lieux d'échanges et de co-construction ouverts aux structures non membres, permettent aux entreprises, laboratoires de recherche, institutionnels et utilisateurs finaux d'échanger sur un sujet porteur et d'identifier de possibles actions nécessaires au déploiement de solutions /projets.

Les GT prévus en 2021 portent sur des thématiques déjà présentes au sein du réseau, sur lesquelles un large panel d'acteurs a déjà engagé une dynamique collective et qui font écho aux thématiques du Plan de relance national : **reconversion de friches, PV et autoconsommation, Solutions Fondées sur la Nature et résilience es territoires, déchets et économie circulaire, Zéro Artificialisation Nette.**

Les colloques, organisés en co-construction avec les membres et leurs parties prenantes, assurent la facilitation de la mise sur le marché des solutions innovantes portées par les membres. Il s'agit de valoriser les éco solutions existantes mais également de susciter de nouvelles idées de projets et de collaborations, via la rencontre entre acteurs pluridisciplinaires.

Plusieurs colloques sont d'ores et déjà programmés en 2021 : Friches & Biodiversité, Solutions Fondées sur la Nature et aménagement durable.

Par ailleurs, dans le cadre du 27ème Congrès et la 89ème Réunion annuelle de la CIGB (La Commission Internationale des Grands Barrages) qui se tiendra pour la première fois en France, à Marseille du 4 au 11 juin 2021. Cet évènement, qui doit accueillir plus de 2 000 participants, verra la SCP, la SEM, l'AMU et Éa éco-entreprises proposer un séminaire de présentation des solutions innovantes régionales.

3. Renforcement des liens entre entreprises et acteurs scientifiques

Les organismes de recherche publics participent à l'ensemble des animations et contribuent à la co-construction des actions mises en œuvre.

Une convention signée en 2020 pour 5 ans avec Aix Marseille Université, le CNRS et l'INSERM vise à inscrire encore plus étroitement le cluster dans une dynamique de mise en relation des laboratoires publics avec les entreprises. L'objectif visé, outre les contrats de collaboration est de valoriser auprès des entreprises membres les plateformes des différents laboratoires) et de favoriser l'obtention de financement européens (Horizon Europe EIC et pilier industriels).

Parallèlement à cette convention, une convention signée avec la SATT SUD EST permettra de favoriser le transfert des technologies innovantes issues des laboratoires par la concession de licences d'exploitation à des entreprises du réseau et le financement de ces dernières pour la mise en œuvre du projet.

4. Actions coordonnées et mutualisées inter pôles

Éa éco-entreprises est engagé en 2021 dans l'action collective **Diagnostic Flash IA** portée et coordonnée pour le compte de la DIRECCTE Provence-Alpes-Côte d'Azur par le pôle SCS. L'action collective a pour ambition d'aider les entreprises membres des Partenaires à améliorer leurs offres de produits et de services mais également leurs processus internes dans une logique principalement de différenciation de leur offre et/ou de gain de productivité. Outre la phase de sensibilisation qui visera le plus de PME de l'écosystème possible, 3 PME du réseau à minima feront l'objet de l'accompagnement spécifique. Éa éco-entreprises :

- sera l'interlocuteur unique de SCS pour cette action ;
- participera à la réunion de coordination (kick-off) ;
- coordonnera les actions nécessaires de communication, de prospection auprès de ses membres
- participera aux sessions de sensibilisation ;
- sera l'interlocuteur de ses entreprises membres sur le sujet ;
- validera l'éligibilité des entreprises souhaitant s'engager dans l'action
- participera aux comités de suivi de l'action (semestriels) et à la réunion de restitution à la
- assurera la signature des NDA ;
- sera destinataire des livrables de l'accompagnement de ses entreprises

5. Montage des projets

Les entretiens avec les prospects et les adhérents permettent d'identifier les enjeux stratégiques de R&D des TPE/PME (verrous technologiques, enjeux concurrentiels marché). Dès lors, le travail d'identification de compétences complémentaires s'appuie sur la connaissance, par les chargés de mission des entreprises et équipes de recherche présentes dans le réseau. Il permet de rapprocher ces PME avec des partenaires potentiels ou des utilisateurs finaux.

Un appui individualisé spécifique est proposé aux adhérents pour identifier et faciliter l'accès aux guichets de financement, partenaires, laboratoires de recherche les plus pertinents.

L'équipe d'ingénierie de projet vérifie également la faisabilité économique du projet (éléments marchés, réglementation, concurrence) ainsi que l'ensemble des critères de réussite aux appels à projets.

6. Labellisation, financement et suivi des projets

Les projets reçus par Éa éco-entreprises sont fléchés, en fonction de leur thématique, soit vers le Pôle AQUAVALLEY, soit vers le pôle de compétitivité concerné par la thématique. Lorsque les projets entrent dans un dispositif régional (exemple Filidéchets, PSPC), Éa éco-entreprises assure un suivi des dossiers auprès des financeurs.

Les projets de type FUI, ANR, Concours Innovation ou PIA sont suivis, après financement, par les chargés de mission des pôles concernés. 12 projets sont actuellement en cours (dont 3 PSPC, 2 I-Nov et 3 PIA Région).

7. Emergence de projets structurants

Plusieurs thématiques investiguées au sein du réseau entrent dans les thématiques des OIR et feront l'objet en 2021 d'un dépôt de projet : Projet de valorisation de l'eau basse Durance

Par ailleurs, le travail entrepris dans le cadre de la mission visant l'incorporation des MPS (matières premières secondaires) issues du recyclage dans les process industriels régionaux : plastiques et MP critiques (métaux et terres rares) s'intégreront, dans le cadre d'un GT dédié, dans l'OIR industries du futur. Les possibles projets qui émergeront de cette action pourront bénéficier des accompagnements

OIR, des financements pour le réemploi et le recyclage prévus par le plan de relance, et des lignes de crédit FEDER sur la valorisation des déchets.

Innovation

Indicateurs	Livrables
Nombre de projets de R&D—labellisés en 2020 par guichet	Compte-rendu/bilan annuel des actions menées
	Tableau rempli pour le dossier de la phase IV actualisé + colonne pour chiffrer les retombées pour la région.
Nombre de projets de R&D ayant obtenu un financement en 2020	Relations partenariales avec les universités, les organismes de recherche, la SATT SE, les instituts Carnot
Nombre de réunions ou groupes de travail thématiques relatifs au montage et dépôt de dossiers de financement régionaux ou nationaux	Relations partenariales avec les universités, les organismes de recherche, la SATT SE, les instituts Carnot

Coût de l'axe innovation : 135 146 €, dont pourcentage relevant du plan climat : 100 %

AXE 2 : INTERNATIONAL

Contexte et objectifs opérationnels

Éa éco-entreprises a fait de **l'accompagnement au développement international** des éco-PME l'un de ses axes de développement et ce depuis sa création. Ceci lui confère à la fois une expertise du sujet et un réseau de partenaires en France et à l'international très important.

Les PME du secteur de l'environnement peuvent se positionner à l'export sur des marchés de niche sans entrer en concurrence avec les géants du secteur. Par ailleurs, les PME innovantes doivent rechercher à l'international la croissance qu'ils ne peuvent trouver sur le marché domestique. Les démarches d'innovation et l'international présentent en outre des similitudes en termes de dynamisme d'une manière générale, d'échelle de temps, d'investissement, de gestion des RH, etc.

Ces deux dernières années ont vu les services d'Éa éco-entreprises fortement évoluer en faveur d'un travail collaboratif avec l'équipe de la Team France Export Région Sud. La participation régulière de la chargée de mission aux réunions et groupes de travail du Comité Régional Team France Export Région Sud a permis un échange permanent d'informations sur les besoins des membres et les offres régionales. Le besoin d'accompagnement à l'export est très varié parmi les membres du réseau et pour y répondre, les liens déjà existants avec d'autres structures en charge de l'accompagnement export, tels France Water Team et Africalink ont été renforcés sur des pays cibles.

La crise sanitaire actuelle offre aux entreprises peu de visibilité à court terme quant à leur développement à l'international mais les thématiques portées par les membres du réseau répondent à de fortes demandes sociétales à l'international. C'est la raison pour laquelle nous privilégierons des actions qui visent à environner les entreprises d'acteurs déjà actifs à l'international : réseaux partenaires mais aussi entrepreneurs déjà implantés.

L'objectif sera d'identifier des projets déjà existants sur lesquels des partenariats entre éco entreprises pourront être créés : FASEP, AAP, AMI seront ainsi proposés aux membres.

Contenu de l'action

1. Informer et former :

La base du développement à l'international est une bonne connaissance des outils et dispositifs de développement, des marchés ciblés et des appels d'offres internationaux. Cependant, peu de PME peuvent, en interne, structurer cette information et se donner les moyens d'organiser une veille efficace sur leurs marchés. En 2021, Éa éco-entreprises contribuera donc à :

- **Collecter et diffuser de l'information stratégique** auprès de nos adhérents sur les marchés, les opportunités, les missions prévues par l'ensemble des partenaires, le financement afin de faciliter leur développement à l'international : Éa éco-entreprises s'appuie sur ses partenaires en France et à l'international pour la collecte de l'information.
- **Échanger des informations** lors des réunions du **Club International** organisées sur des thématiques précises répondant aux besoins et attentes de nos membres : les réunions du Club international sont programmées à la demande des membres sur des sujets techniques. Elles

permettent des retours d'information réguliers et des échanges d'opportunités entre les membres.

2. Animer

Éa éco-entreprises travaille en étroite collaboration avec le réseau des CCEF avec lequel les clubs sont co-construits. Les nouveaux formats proposés pour ces clubs sont basés sur un projet concret / un financement de type FASEP, André DURBEC, administrateur et référent international auprès du C.A animerait 2 clubs.

Par ailleurs, afin de faire bénéficier l'ensemble du réseau du réseau CCEF, Sandy ARGOUD, en charge de l'international au sein d'Éa éco-entreprises Personnalité Experte Associée au sein du comité CCEF Provence-Corse, participe aux réunions de ce comité.

3. Accompagner

L'accompagnement de nos membres vise aussi bien l'individuel que le collaboratif. Il s'agira en priorité en 2021 de favoriser les consortia d'entreprises pour répondre à des AAP dédiés au développement durable.

FOCUS AFRIQUE :

Éa éco-entreprises, sur proposition de certains de ses membres, s'est rapproché en 2020 de l'association Africalink afin de travailler sur le marché africain, particulièrement porteur dans le domaine de l'environnement. L'objectif du partenariat est de réunir les entrepreneurs des deux réseaux pour assurer le développement de leurs projets individuels tout en envisageant des projets communs mais surtout en voulant ensemble améliorer l'environnement économique entre l'Europe et l'Afrique et entre l'Afrique et l'Europe.

Les entrepreneurs peuvent, lors de séminaires communs, partager leurs connaissances de terrains et leur carnet d'adresses, des portes d'entrées indispensables au bon développement du commerce. Cette volonté de faire du business s'accompagne en parallèle de moments de réflexions et d'échanges sur des thématiques et des problématiques centrales et communes auxquelles une réponse collective unie semble indispensable telles que l'émergence collaborative ou la relation Afrique/France.

Plus de 160 entreprises sont aujourd'hui membres d'Africalink, dont 1/3 sont africains.

Toutes les réunions export organisées feront l'objet d'une présentation de l'accélérateur Sud France export avec focus sur le chèque relance Export.

Par ailleurs, outre la mobilisation des membres sur les salons et missions organisés par la Région à l'international, les solutions et services du réseau seront valorisés dans le cadre du salon POLLUTEC Lyon, reporté en 2021 sur un stand **Région SUD UNE COP D'AVANCE 2**.

FOCUS POLLUTEC LYON (financement 2020) : Parmi les salons internationaux emblématiques, Pollutec occupe une place à part : plus de 65 000 visiteurs, 2 300 exposants, 92 pays représentés, 30 % d'exposants internationaux, 15 % de visites internationales.

En 2018, la précédente mission a rencontré un grand succès. Le réseau avait choisi, à la demande de ses membres, d'organiser non pas un unique stand Ea mais plusieurs stands « métiers » Energies, Eau, SSP et Déchets.

Cette formule a permis aux entreprises d'être au cœur de leurs écosystèmes propres et de l'avis de tous, a contribué à accroître la visibilité des entreprises.

Au-delà des adhérents du cluster, Ea éco-entreprises propose en 2021 de porter une action collective qui bénéficierait également aux entreprises d'autres Pôles : Capenergies, Pole Mer, Aqua Valley. Le

report en 2021 permettra de formaliser un partenariat fort avec le Pôle Mer, présent sur le stand Mer & littoral.

International

Indicateurs	Livrables
Nombre de salons auxquels le cluster a participé	. Liste des salons réalisés et liste des entreprises participantes par salon . Enquêtes de satisfaction * à l'issue de chaque salon
Nombre de missions conduites par le cluster ou auxquelles le cluster a participé	. Liste des salons réalisés et liste des entreprises participantes par salon . Enquêtes de satisfaction * à l'issue de chaque salon
Autres opérations internationales (en présentiel ou en virtuel) d'accompagnement d'entreprises : Business meeting, coaching à distance, etc...)	Liste des opérations réalisées et liste des entreprises participantes par opération
Nombre d'entreprises ayant participé aux salons et missions	

Coût de l'axe international : 32 548 €, dont pourcentage relevant du plan climat : 100 %

AXE 3 : EUROPE

A noter : les projets européens en cours ne font l'objet d'aucune demande de subvention.

Contexte et objectifs opérationnels

Éa éco-entreprises est actuellement impliqué en tant que partenaire dans 1 projet européen, FinMED, axé sur le renforcement de l'accès des TPE/PME aux financements de l'innovation verte.

Le cluster s'est organisé en interne pour structurer son activité à l'Europe au bénéfice de l'association et de ses membres. L'expertise acquise en interne permet au cluster de se positionner en tant que leader sur un projet COSME. Cette expertise sera également mise à profit au bénéfice des membres.

Contenu de l'action

Les actions réalisées par l'équipe Europe sont diverses :

- Participation aux Journées d'Information type : Green Deal Information Days, EU Green Week
- Veille d'information permanente sur la plateforme Funding & Tenders de la CE (<https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/portal/screen/how-to-participate/interested-org-list/31116328>) et autres outils comme Up2Europe (<https://www.up2europe.eu/>) pour le compte du cluster et des membres
- Publication de **recherche de partenaires** sur les appels en cours qui peuvent nous intéresser sur différentes plateformes (Funding & Tenders Portal, NCPs CaRE Partner Search Tool, Up2Europe) :
- Organisation des réunions bilatérales avec les entités intéressées par les mêmes appels, et qui nous contactent suite à la publication Ex : Innosup, Clusters go International, H2020 Green Deal...
- Participation à des rencontres de réseautage sur de plateformes de type B2MATCH : <https://events.b2match.com/>: Ex : European Clusters Conference, Grean Deal Matchmaking Event , EEN Matchmaking Events...
- Veille sur les plateformes « European Clusters Organisation Plateform » et leur Newsletter
- Abonnement et réception de différentes newsletters pertinentes qui communiquent sur des appels EU en cours qui peuvent intéresser **le cluster** ou les **membres**.
- Suivi de profils Linked In des structures européennes susceptible à publier des appels qui nous intéressent : ESCP (la plateforme numéro un de clusters de l'Europe), European Clusters Alliance...
- Identification des partenaires pertinents et **des acteurs forts** afin de constituer des projets EU ensemble (entreprises, Collectivités, Université qui peuvent se positionner en Chef de file, ex : AMU, Métropole de Nice)
- Echanges permanents et réception d'information de la part de la **Délégation de la Région Sud à Bruxelles** (qui a le rôle de PC de la Région SUD pour les nouveautés européennes), le

Réseau EEN (Rising SUD), PEXE, les réunions inter-pôles EUROPE organisées par la Région, les PCN H2020...

- Engagement actif dans la rédaction de nouveaux projets : notes de concept, ajout de contenu technique sur l'économie circulaire, écriture d'un projet en tant que Lead Partner (COSME). Ce projet, visant l'accès aux marchés ukrainiens et moldaves compte 3 partenaires Éa éco-entreprises (France, Leader du projet), Federación Asturiana De Empresarios (Espagne), Asociatia Green Energy Cluster (Roumanie) - ainsi que la Chambre de commerce et d'industrie de Moldavie. Grâce à ses partenaires et à leurs réseaux, le projet aura un impact positif sur 18 clusters et BSO, plus de 1600 PME, et environ 30 acheteurs publics des pays de l'Est visés.
- Rédaction d'articles d'information sur différents programmes de financement européens (LIFE, H2020, EIC, etc.) publiés sur le site web ;
- Organisation de webinaires d'information sur différents programmes européens (EIC Accelerator) ;
- Identification des entreprises du Réseau susceptible de se positionner sur des appels type : Green Deal ..., identification de besoins (via des RDV, emails...).
- Contacts via mail ou appels avec les personnes référentes qualifiées pour chaque type de programme de financement (ex : PCN LIFE - Ministère de la Transition écologique et solidaire ; PCN PME & EIC Accelerator – ANR ; PCN Environnement – Université de Pau ;)
- Veille informative (appels, newsletters, contacts privilégiés, etc.) ciblée selon les entreprises identifiées (ex : MiniGreenPower, Perspectives, etc.) et mise en relation des entreprises du réseau avec ces personnes référentes pour conseils ou accompagnements (ex : BPI France, Région Sud, PCN EIC Accelerator, Klearia, Pytheas Technology)
- Veille de la possibilité de *cascade funding* pour nos entreprises au sein de projets européens

Éa éco-entreprises participe également régulièrement au nouveau groupe de travail inter-pôles Europe mis en place par la Région pour mutualiser les informations et travailler ensemble pour encourager des propositions par des acteurs du territoire.

Europe

Indicateurs	Livrables
Nombre de réunions d'information organisées,	
Nombre de PME sensibilisées,	
Nombre de projets accompagnés,	
Nombre de projets ayant obtenu un financement	
Nombre de réseaux européens auquel le pôle participe	

Coût de l'axe Europe : 37 916 €, dont pourcentage relevant du plan climat : 100 %

AXE 4 : EMPLOI FORMATION

Contexte et objectifs opérationnels

Le développement de l'emploi dans la filière des éco-entreprises bénéficie d'un contexte favorable tout en restant très lié à la mise en œuvre des politiques publiques et à la réglementation.

La transition énergétique et écologique, au cœur aujourd'hui de nombreux enjeux économiques, environnementaux et sociétaux, est créatrice d'emplois, sous réserve que de nouvelles compétences axées sur la transversalité puissent être intégrées dans les formations existantes.

Certains secteurs constituent des secteurs porteurs : sites et sols pollués et énergies renouvelables, notamment.

Éa éco-entreprises intervient sur le volet Emploi Formation à 3 niveaux : l'accompagnement des membres en matière de gestion des ressources humaines, l'anticipation des besoins en compétences dans les éco activités, la mise à disposition de CVthèque.

Dans le contexte post Covid, le réseau souhaite, à la demande de ses membres, mettre en œuvre 2 actions spécifiques déclinées ci-dessous.

Contenu de l'action

1. Accompagner les membres sur leurs problématiques RH

Éa éco-entreprises participe activement à la sensibilisation des entreprises du réseau au dispositif CEDRE et accompagne celles-ci dans l'élaboration de leur dossier. Cinq entreprises membres ont été lauréats en 2020. Par ailleurs, Éa éco-entreprises s'implique dans les comités de suivi organisés régulièrement par le service Economie Circulaire et de Proximité.

L'année 2021 verra Éa éco-entreprises créer un nouveau dispositif visant à pallier aux difficultés de RH rencontrées au sein du réseau. La situation actuelle engendre en effet des tensions chez certaines entreprises, qui n'arrivent pas à répondre à des besoins de recrutement alors que dans le même temps, certaines d'entre elles au contraire, ont recours à du chômage partiel, faute d'activité. Avec l'aide du cabinet d'avocats AKLEA, membre du bureau, et dans un objectif collaboratif, le réseau va mettre à disposition de ses membres une convention permettant **la mise à disposition d'un salarié** au bénéfice d'une autre.

Par ailleurs, la situation actuelle étant particulièrement difficile pour les jeunes diplômés, l'action du réseau sera renforcée en matière de **publication d'offres et demandes de stages et d'emplois**, relayés aussi bien sur la BREA que sur les différents outils de communication internes.

2. Former les membres aux nouveaux outils de visioconférence

Initialement mis en place pour pallier aux situations de télétravail, les outils de visioconférences sont aujourd'hui la norme au sein des entreprises. Réunions de groupe, téléconférences, webinars, ou simple conversation entre collègues, les outils de visioconférence proposent de nombreuses configurations et très peu d'utilisateurs maîtrisent aujourd'hui la totalité de leurs fonctionnalités. **Deux sessions de formations** seront mises en œuvre en 2021 afin de proposer aux membres une meilleure connaissance de ces outils.

Politique régionale de l'emploi et de la formation

Indicateurs	Livrables
Nombre de réunions d'information organisées,	
Nombre de TPE PME présentées au dispositif CEDRE	
Nombre de TPE PME formées,	
Nombre d'offres d'emplois publiées,	
Nombre de CV publiés	

Coût de l'axe emploi formation : 25 085 €, dont pourcentage relevant du plan climat : 100 %

AXE 5 : CONTRIBUTION AUX OIR

Contexte et objectifs opérationnels

Éa éco-entreprises informe et sensibilise régulièrement son écosystème au dispositif et à l'actualité des Opérations d'Intérêt Régional.

Les Opérations d'Intérêt Régional directement concernées par l'écosystème sont principalement **Energies de demain**, **Industries du futur** et **Smart Technologies**.

Contenu de l'action

Parmi les projets en cours de suivi :

Projet CARBON BLUE : Le groupe TESTA, membre du réseau via la société MP Industries, située à Gardanne, souhaite créer d'un centre régional dédié à la valorisation des plastiques. Il s'agit de développer sur le site de nouveaux produits d'avenir destinés aux collectivités. Éa éco-entreprises, après avoir accompagné le groupe dans la phase amont du projet (benchmark, recherche de partenaires, positionnement, modèle économique) accompagne le dirigeant dans la présentation du projet à l'OIR Industrie de demain. Ce projet, toujours en cours, a cependant vu son avancée largement contrainte ces derniers mois.

Projet PV : Un projet lié au stockage est toujours en phase de réflexion au sein du GT.

Parallèlement à ces suivis de projets, la mission confiée fin 2020 à Ea éco-entreprises visant à développer **l'incorporation des MPS** (matières premières secondaires) issues du recyclage dans les process industriels régionaux : plastiques et MP critiques (métaux et terres rares) pourra s'intégrer en 2021 dans l'OIR industries du futur, au sein d'un GT dédié.

Les projets qui émergeront de cette action pourront ainsi bénéficier des accompagnements OIR, des financements pour le réemploi et le recyclage prévus par le plan de relance, et des lignes de crédit FEDER sur la valorisation des déchets.

Par ailleurs, le travail mené en partenariat avec le CAPDV (Club des entreprises de Carros le Broc) visant à accompagner les industriels de la Zone sur la transition écologique et énergétique pourra voir émerger des projets OIR.

Enfin, certaines thématiques du Plan de relance sur lesquelles Éa éco-entreprises et ses membres possèdent une expertise (Friches, Solutions fondées sur la nature, Zéro Artificialisation Nette, déchets et économie circulaire) feront l'objet de travaux en liaison étroite avec les groupes de travail techniques mis en place dans certaines OIR.

Il s'agira de croiser les besoins des acteurs des territoires dans ces domaines, de donner un éclairage opérationnel à ces besoins, de faciliter la connaissance des compétences régionales existantes et d'aider à l'émergence de consortia d'entreprises qui répondent à ces besoins et aux AAP ou AMI.

OIR

Indicateurs	Livrables
Nombre de projets déposés par le cluster dans la base Sphinx ou labellisés par le cluster et déposés dans la base Sphinx	Bilan de la contribution du cluster par OIR (détection et accompagnement de projets, contributions diverses).
Nombre de projets identifiés comme projets structurants	

Coût de l'axe OIR : 59 689 €, dont pourcentage relevant du plan climat : 100 %

AXE 6 : CROISSANCE DES ENTREPRISES

Contexte et objectifs opérationnels

Le dispositif proposé en 2021 par Éa éco-entreprises sur la croissance des entreprises, fortement adapté au contexte post-Covid s'articule autour de 4 axes principaux :

- Suivre et diffuser les AMI / AAP du Plan de relance et reconquête
- Constituer un lien régulier entre les dispositifs régionaux de croissance des entreprises et les membres
- Favoriser la connaissance mutuelle Donneurs d'ordre publics privés / éco entreprises
- Travailler avec les collectivités sur la commande publique durable

Les éco-entreprises constituent l'un des piliers essentiels de la relance économique, compte tenu de la bonne santé du secteur d'activité, de sa capacité à créer des emplois durables en région, dans la continuité des 20 dernières années. Si l'émergence de création d'entreprises (starts-up) reste un objectif important, le potentiel de création d'emplois le plus remarquable réside dans le développement des TPE et des PME de la transition écologique qui ont majoritairement maintenu leurs prévisions d'embauches malgré la crise du COVID.

Éa éco-entreprises accompagne depuis plusieurs années ses membres dans cette croissance et a mis en place pour cela tout un dispositif tenant compte de la typologie des adhérents, souvent TPE en recherche de fonds propres.

Le travail réalisé par l'équipe vise 3 objectifs

- Conseiller l'entreprise sur sa stratégie de développement (financement, PI, brevet, faisabilité technique, mise sur le marché...)
- Aider l'entreprise à établir une cartographie claire des financements pertinents sans perte de temps
- Accompagner l'entreprise dans la formalisation du dossier et dans les relations avec les interlocuteurs privilégiés

Contenu de l'action

La volonté de la gouvernance d'Éa éco-entreprises est d'inscrire en 2021 le réseau dans une démarche pro-active en travaillant avec les services de la Métropole Aix-Marseille Provence et de ses partenaires à l'élaboration d'AMI / AAP dans le cadre du Plan de relance, et plus généralement pour toutes les actions du territoire en faveur de la transition écologique et la création d'emplois durables.

En participant aux différents groupes de travail conjoints avec la Métropole Aix-Marseille Provence et ses partenaires, le réseau pourra apporter son expérience et sa vision des besoins des acteurs du territoire, publics et privés, et fournir des recommandations sur les modalités de mises en œuvre des différents dispositifs afin qu'ils soient les plus efficaces possibles dans l'atteinte des objectifs définis.

Compte tenu des politiques locales et du plan de relance en faveur de la transition écologique, Éa éco-entreprises se rendra disponible pour participer à toute collaboration avec les services métropolitains sur les thématiques suivantes, la formulation des questions n'étant qu'une proposition:

- Zéro Artificialisation Nette (ZAN) : comment mettre en œuvre concrètement ce concept à l'échelle d'un territoire ?
- Solutions fondées sur la Nature (SFN) : comment faciliter l'intégration des SFN dans les activités du territoire ?
- EnR / Photovoltaïque : comment accélérer le développement des projets et de la production d'EnR ?
- Déchets et économie circulaire : comment réussir à atteindre les objectifs du PRPGD ?
- Eau & Energie : comment améliorer la sobriété envers la ressource en eau tout en développant la production d'énergie renouvelable bas carbone ?
- Friches & Biodiversité : comment concilier reconversion des friches et re développement de la biodiversité ?
- Achats publics durables : comment lever les freins culturels à l'intégration de clauses environnementales dans les marchés publics ?
- Tout autre sujet jugé prioritaire et qui concernerait la transition écologique.

Par ailleurs, si Éa éco-entreprises compte parmi ces membres peu d'industries, il s'inscrit cependant dans le Parcours Sud Industries 4.0 en identifiant des entreprises industrielles désireuses de s'inscrire dans une mutation écologique. C'est le cas sur la zone de Carros avec la mise en place de Groupes de travail, auxquels participe la chargée de mission de Rising Sud, visant à accompagner les industriels dans leur transition écologique et énergétique. A la clé pour l'industriel : une meilleure connaissance du parcours Sud Industries 4.0 et la mise en relation avec des éco solutions régionales.

A la demande de la DDTM, cette initiative doit être dupliquée en 2021 sur la zone industrialo-portuaire de l'étang de Berre.

La perception de la Responsabilité Sociétale des Entreprises par les entreprises a beaucoup évolué ces dernières années et la crise sanitaire que nous vivons interpelle bon nombre d'entrepreneurs sur différents sujets tels les approvisionnements durables, les impacts environnementaux de leurs activités, les nouvelles approches managériales, la réponse à de nouvelles attentes des clients privés ou publics....

La Région Sud a fait le choix ces dernières années d'intégrer la Responsabilité Sociétale des Entreprises comme levier de compétitivité et de mutation des entreprises régionales en mettant en place un dispositif structurant, le Parcours Performant et Responsable afin de sensibiliser et favoriser l'appropriation de la Responsabilité Sociétale des Entreprises par l'ensemble des entreprises de toutes les filières régionales. Éa éco-entreprises, fortement engagé depuis plusieurs années dans cette dynamique, continuera en 2021 de sensibiliser ses membres et l'écosystème régional à la RSE et à l'économie circulaire. La mise à disposition d'expertises issues du réseau pourra par exemple être proposée aux acteurs économiques régionaux désireux de s'engager dans l'économie circulaire (éco conception, évaluation des externalités, analyse du cycle de vie, éco matériaux, autoconsommation, efficacité énergétique...)

FOCUS SALON DES MAIRES Le Salon des Maires et des Collectivités Locales, prévu du 16 au 18 novembre 2021 à Paris, est le seul rendez-vous national qui réunit tous les grands acteurs de la commande publique avec l'ensemble de leurs partenaires institutionnels ou spécialisés dans la gestion, les services, l'aménagement et le développement des collectivités territoriales.

Première manifestation professionnelle du secteur des collectivités locales, ce salon offre aux décideurs de l'achat public (maires, adjoints, conseillers, directeurs généraux des services, directeurs des services techniques, fonctionnaires territoriaux ...) les réponses et solutions concrètes aux problématiques rencontrées dans l'exercice quotidien de leurs missions.

Les commandes des collectivités territoriales constituent un marché essentiel pour les éco-entreprises et il est très important pour l'ensemble des entreprises de la filière de faire connaître leurs solutions aux décideurs des collectivités.

*L'objectif de cette édition 2021 sera d'organiser un **stand PLAN CLIMAT 2 REGION SUD** pour promouvoir le travail de la Région en matière de transition écologique et énergétique avec la présence d'entreprises leader dans leurs secteurs d'activités.*

Croissance des entreprises

Indicateurs	Livrables
Nombre d'entreprises engagées dans les dispositifs régionaux FIER, parcours Sud Industries 4.0, BREIA, Sud Accélérateur, Parcours Performant et Responsable, AAP , AMI Plan de relance	Bilan de la contribution du cluster pour l'appropriation des divers dispositifs régionaux
Nombre d'entreprises présentes au salon des maires	

Coût de l'axe « Croissance des entreprises » : 290 842 €,
dont pourcentage relevant du plan climat 100 %

EA ECO ENTREPRISES Budget prévisionnel 2021 ANIMATION

Intitulé des dépenses	TOTAL	%	Ressources	B	%
60 - Achats	4632	1%	74 - Subventions		
604 - Etudes et prestations diverses	0				
605 - Achats de matériels, équipements	0		Etat	0	0%
606 - Achats non stockés de matières et Fourn.	4632			0	
607 - Achats de marchandises	0		DIRECCTE	0	
	0				
61 - Services extérieurs	54237	8%	Union Européenne	60000	9%
611 - Prestations de services	30520		Projet FinMED interreg	60000	
613 - Locations	13434				
615 - Entretien / réparation	2131				
614 - Charges locatives	4262		Régions	195000	30%
616 - Assurance	2038		Conseil Régional SUD	195000	
617 - Etudes et recherche	0				
618 - Divers	1853				
	0				
	0		Départements	0	
62 - Autres services extérieurs	107208	17%	Conseil Général des Bouches du Rhône	0	
621 - Personnel extérieur au service	0		Conseil Général du Vaucluse		
622 - Rémunérations d'intermédiaires et hono.	13434		Conseil général du Var		
623 - Publicité, public., relations publiques	1079		Conseil général des Alpes Maritimes		
623 - Publicité, public., relations publiques	43500				
6233 - Foires et exposition	0				
6238 - Frais inscription salon	0				
625 - Déplacements/ missions réceptions	1853				
625 - Déplacements/ missions réceptions	15500				
6251 - Voyages et déplacements exposants	0				
6257 - Réception	22000				
626 - Frais postaux et frais de télécom.	1853				
627 - Services bancaires et assimilés	3424		Agglomération - Communes	55000	9%
628 - Cotisations	3061				
635 - Autres impôts	1505				
	0		Aix Marseille Metropole	5000	
64 - Charges de personnel	347113	54%	CPA	15000	
641 - Rémunérations de personnel	236132		Métropole NCA	35000	
645 - Charges sociales	110982		TPM		
647 - Autres charges sociales	0		Ville de Marseille		
	0				
65 - Autres charges de gestion courante	0		Aide apprentissage	8000	1%
	0				
	0				
66- Charges financières	0		Total des financements publics	258000	40%
661 - Charges d'intérêts	0				
	0		Autofinancement	195191	30%
	0		Prestations de services	23015	
68 - Dotations	0		Ventes de marchandises		
aux amortissement et aux provisions	0		Cotisations	81176	
681 - Dotations aux amortissements	0		Autres fonds propres		
et aux provisions	0		Participation des PME (salon des maires)	36000	
	0		Aquavalley	55000	
TOTAL DES CHARGES PREVISIONNELLES	513191		TOTAL DES PRODUITS PREVISIONNELS	453191	
Emplois des contributions en nature	131700	20%	Contributions en nature	131700	20%
Bénévolat	130000		Valorisation du bénévolat	130000	
Locaux et matériels	1700		Prestation nature	1700	
Prestations	0				
	0				
Total dépenses	644891	100%	Total ressources	644891	100%
Le montant subventionnable s'élève à :	511467				
Les dépenses exclues de l'assiette éligibles sont les suivantes :					
Contributions en nature	131700				
Services bancaires et assimilés	3424				